

Rodez, le 02 février 2017

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Aveyron

A

Mesdames les principales et messieurs les principaux de collège

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs

Mesdames et messieurs les professeurs des écoles

s/c des IEN

académie
Toulouse

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Aveyron
éducation
nationale

D.S.D.E.N. de
l'Aveyron

Mission premier degré et
pré-élémentaire

Dossier suivi par
Bernard Fressignac
courriel
ia12-mission1erdegre@ac-
toulouse.fr
tél.
05 67 76 54 01
fax
05 67 76 53 40

279 rue Pierre-Carrère
C.S. 13117
12031 Rodez cedex 9

Objet : mise en œuvre des PPRE et PPRE Passerelle.
Circulaire n°2006-138 du 25 08 2006


Dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de l'école élémentaire et celle du socle commun de connaissances de compétences et de culture, vous trouverez en annexes les outils départementaux à utiliser, autant que de besoin, dans les écoles et lors du passage de l'école au collège pour les élèves de cycle 3.

Pour leur mise en œuvre, je vous invite à vous rapprocher de votre équipe de circonscription.

Toutefois, je souhaite attirer votre attention sur la préparation du PPRE passerelle dans la perspective de la rencontre de fin d'année avec le collège de secteur. Je vous rappelle que la page 1 et la troisième colonne du tableau (page 2) sont renseignées par le PE et/ou le conseil des maîtres en amont de cette rencontre.

La quatrième colonne est, quant à elle, renseignée, comme indiqué sur le document, conjointement lors du dernier conseil de cycle 3 avec les professeurs de collège en fin d'année.

L'équipe du collège devra alors élaborer les stratégies pour une mise en œuvre au plus tôt à la rentrée des classes suivante afin que les élèves concernés puissent tirer profit au plus vite de l'accompagnement qui leur est nécessaire pour la réussite dans leurs apprentissages.



Gilbert CAMBE